



**MAIRIE  
DE  
SAINT LAURENT DE LEVEZOU  
12620**

**Tél. : 05 65 61 87 60**

**E. mail : [mairie-stlaurentdevezou@wanadoo.fr](mailto:mairie-stlaurentdevezou@wanadoo.fr)**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 12 FEVRIER 2021 à 20H30**

*Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire*

**Présents** : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, MONTHEIL Fabrice, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

**Excusés** :

**A été nommée secrétaire** : PALMIER Nathalie.

**1. Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique, en raison de la démission de l'adjoint technique chargé de l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts et du transport scolaire, au 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique stagiaire à temps non complet à 16 heures par semaine pour occuper le poste d'agent polyvalent chargé de l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts et de la station d'épuration, et d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 6 heures par semaine pour occuper le poste de conducteur du transport scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

**Filière** : C

**Cadre d'emploi** : Adjoints techniques territoriaux

**Grade** : Adjoint technique territorial : - ancien effectif 2  
- nouvel effectif 4

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

**Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.

## **2. Exonération du paiement du loyer bar restaurant « Relais du Monseigne » suite à la prolongation de la fermeture administrative due au COVID 19**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du courrier que Madame et Monsieur Garcia lui ont adressé, dans lequel ils font part des difficultés financières qu'ils risquent de rencontrer en raison de la prolongation de la fermeture administrative du restaurant, due à la pandémie.

Ils précisent avoir réglé l'échéance du mois de février mais demandent une exonération des loyers de mars et avril pour le multiservices.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal l'exonération du loyer du multiservices pour les mois de mars et avril, compte tenu de la prolongation de la fermeture administrative due au Covid-19.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'exonérer le bar restaurant « Relais du Monseigne » de loyer pour les mois de mars et avril 2021.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre à exécution la présente délibération

## **3. Point sur les projets d'investissement à venir (assainissement de Mauriac, aménagement du Monseigne, aménagement du carrefour route du Monseigne, logements...)**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les investissements à engager.

- Aménagement du carrefour de Saint-Laurent /route du Monseigne : le conseil municipal convient de sa dangerosité, des travaux sont à prévoir afin d'élargir la voie : mur à repositionner, arbres à couper, mât à déplacer...

- Aménagement du Monseigne : le panneau indicateur : « Puech du Monseigne » a été reçu et sera fixé sur un mur afin d'assurer sa pérennité.

Un technicien du Parc Naturel des Grands Causses va être contacté afin de donner des conseils sur le réaménagement du Monseigne : remplacement des panneaux informatifs...

Quelques actions sont à entreprendre : débroussaillage, réfection du sentier d'accès...

- Dans le bourg de Saint-Laurent : quelques panneaux d'information sont obsolètes, d'autres sont à réactualiser.

- Assainissement de Mauriac : quelles solutions adopter : micro-stations ? assainissement autonome ? : le projet est à l'étude.

- Travaux sur les bâtiments : le toit des églises de Mauriac et de Saint-Laurent doivent être refaits, une poutre dans le clocher de l'église de Saint-Laurent doit être changée : les devis sont en attente.

#### 4. Questions diverses

- ❖ Projet stockage des déchets verts : les stomo ont été commandés
- ❖ Un panneau est à changer au niveau du lavoir de Saint-Laurent car a été endommagé par un camion
- ❖ Au bar-restaurant un mât d'éclairage public est à redresser, pour l'installation des nouvelles rampes, le devis est en attente
- ❖ L'enquête publique pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aura probablement lieu à l'automne prochain
- ❖ Aménagement du cimetière de Mauriac : attente d'un deuxième devis
- ❖ Les élections départementales et régionales auront lieu le 13 et 20 juin, les deux bureaux de vote se tiendront dans la mairie
- ❖ La fibre est en cours de déploiement à Gignac
- ❖ Permis d'aménager le lotissement de la Coustette : en attente de la réponse de la DDT